



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DPE B2
Evaluations/Promotions

Bilan des « lignes directrices de gestion carrière » pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues du 2nd degré

CTA du 13 décembre 2022

CAMPAGNES DE PROMOTION 2022

- **Tableaux d'avancement à la hors-classe**
- **Tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle**
- **Tableaux d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle**
- **Liste d'aptitude pour l'accès à l'agrégation**

Dans le cadre du CTA, il est prévu de présenter un bilan de l'application des lignes directrices de gestion académiques aux campagnes d'avancement de corps (accès à l'agrégation par liste d'aptitude) et de grade (accès à la hors-classe, classe exceptionnelle et échelon spécial de ce grade) des personnels enseignants, d'orientation et psychologues.

I/ Orientations générales :

Les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques encadrent les campagnes annuelles d'avancement. La partie commune des LDG pose le principe de procédures de promotion transparentes s'appuyant sur des orientations et des critères généraux connus : prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, prévention des discriminations, équilibre femme-homme, égalité de traitement des personnels en situation de handicap, prise en compte de la diversité des environnements professionnels (représentativité des disciplines et spécialités, de l'exercice dans le supérieur, de l'activité syndicale).

Il ressort des LDG que pour établir les différents tableaux d'avancement et de promotion, un barème fondé sur la valeur professionnelle (appréciation de la Rectrice) et le parcours de carrière (échelon et ancienneté dans l'échelon) permet d'interclasser les agents selon des critères objectifs. Le classement ne revêt qu'un caractère indicatif, la Rectrice conservant la possibilité de promouvoir des agents, notamment pour veiller dans toute la mesure du possible :

- au respect de l'équilibre entre les hommes et les femmes en fonction de leur part respective parmi les promovables,
- à la représentativité des univers d'exercice, des disciplines ou spécialités en fonction de leur répartition parmi les promovables.

II/ Campagnes de promotions de grade :

A) TABLEAUX D'AVANCEMENT HORS-CLASSE 2022

L'accès à la hors-classe est possible à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale et tout agent doit pouvoir dérouler sa carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide, sauf dans des cas exceptionnels où une opposition à promotion a été émise par la Rectrice. Un barème national défini pour l'ensemble des corps s'appuie sur deux éléments structurants : l'appréciation de la valeur professionnelle des agents et leur ancienneté dans la plage d'appel.

✓ Eléments de barème :

- L'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale issue du troisième rendez-vous de carrière ou à défaut, à l'appréciation attribuée par la Rectrice dans le cadre des campagnes de promotion à la hors-classe.

L'appréciation de la Rectrice se décline en quatre degrés et se traduit par l'attribution de points :

Excellent : 145 points

Très satisfaisant : 125 points

Satisfaisant : 105 points

À consolider : 95 points.

Pour chacun des échelons, 30% des promovables bénéficient de l'appréciation « Excellent » et 45% de l'appréciation « Très satisfaisant ».

Rappel : Dans le cadre des rendez-vous de carrière, les appréciations de la Rectrice sont attribuées à hauteur de 30% des éligibles pour les appréciations « Excellent » et de 45% pour les appréciations « Très satisfaisant ». Il est demandé aux évaluateurs de porter une attention particulière sur l'équilibre de genre, ainsi que sur la représentativité disciplinaire.

- La valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon, se traduit par l'attribution de points (échelle de 0 à 160 points).

✓ Contingents :

Les promotions sont prononcées dans la limite des contingents ministériels alloués sur la base d'un taux de promotion défini réglementairement (18% en 2022).

✓ Promouvables/Promus :

	TA Hors-Classe 2022					
	Promouvables	Proposés		Promotions		Nb oppositions
		Nb	% Proposés	Nb	% promus	
Agrégés	270	94	34,81%	49	18,15%	1
Certifiés	856			157	18,34%	11
P.EPS	126			23	18,25%	0
PLP	246			46	18,70%	2
CPE	48			9	18,75%	0
PSYEN	33			6	18,18%	0

Pour les PSYEN : - promouvables : 19 EDA sur 33 (57,58%) promus : 3 EDA sur 6 (50%)
14 EDO sur 33 (42,42%) promus : 3 EDO sur 6 (50%)

✓ Enseignement supérieur :

	TA Hors-Classe 2022			
	Promouvables	% Promouvables	Promus	% Promus
Agrégés	27	10 %	5	10,2%
Certifiés	28	3,27%	8	5,1%
P.EPS	5	3,97%	0	0,00%
PLP	4	1,63%	0	0,00%
CPE	/	/	/	/
PSYEN	/	/	/	/

✓ Répartition par genre :

	TA Hors-Classe 2022							
	Promouvables				Promus			
	HOMMES	%	FEMMES	%	HOMMES	%	FEMMES	%
Agrégés	124	45,93%	146	54,07%	24	48,98%	25	51,02%
Certifiés	304	35,51%	552	64,49%	56	35,67%	101	64,33%
PEPS	82	65,08%	44	34,92%	15	65,22%	8	34,78%
PLP	116	47,15%	130	52,85%	20	43,48%	26	56,52%
CPE	17	35,42%	31	64,58%	3	33,33%	6	66,67%
PSYEN	6	18,18%	27	81,82%	1	16,67%	5	83,33%

La part des femmes parmi les promus est proche ou supérieure à leur représentativité parmi les promouvables, à l'exception des agrégés pour lesquels les résultats de la campagne ministérielle n'atteignent pas l'équilibre hommes/femmes (malgré des propositions transmises au ministère qui respectaient l'équilibre H/F).

✓ Répartition par échelon :

	TA Hors-Classe 2022											
	Promouvables						Promus					
	9 ^{ème} échelon	%	10 ^{ème} échelon	%	11 ^{ème} échelon	%	9 ^{ème} échelon	%	10 ^{ème} échelon	%	11 ^{ème} échelon	%
Agrégés	76	28,15%	165	61,11%	29	10,74%	0	0%	29	59,18%	20	40,81%
Certifiés	257	30,02%	494	57,71%	105	12,27%	0	0%	98	62,42%	59	37,58%
P.EPS	36	28,57%	84	66,67%	6	4,76%	1	4,35%	17	73,91%	5	21,74%
PLP	63	25,61%	156	63,41%	27	10,98%	0	0,00%	25	54,35%	21	45,65%
CPE	15	31,25%	29	60,42%	4	8,33%	1	11,11%	7	77,78%	1	11,11%
PSYEN	9	27,27%	21	63,64%	3	9,09%	0	0,00%	5	83,33%	1	16,67%

✓ Taux de promotion au 11^{ème} échelon :

Taux de promotion 11 ^{ème} échelon	Promouvables	promus	%
Agrégés	29	20	68,97%
Certifiés	105	59	56,19 %
P.EPS	6	5	83,33%
PLP	27	21	77,78%
CPE	4	1	25,00%
PSYEN	3	1	33,33%

✓ Répartition par appréciation :

	TA Hors-Classe 2022															
	Promouvables								Promus							
	EXC	%	TS	%	S	%	AC	%	EXC	%	TS	%	S	%	AC	%
Agrégés	64	23,70%	114	42,22%	86	31,85 %	6	2,22%	4	8,16%	29	59,18%	14	28,57%	2	4,08%
Certifiés	126	14,72%	340	39,72%	322	37,62 %	68	7,94%	50	31,85%	48	30,57%	53	33,76%	6	3,82%
P.EPS	22	17,46%	50	39,68%	53	42,06 %	1	0,79%	12	52,17%	6	26,09%	5	21,74%	0	0,00%
PLP	37	15,04%	101	41,06%	94	38,21 %	14	5,69%	7	15,22%	18	39,13%	17	36,96%	4	8,69%
CPE	7	14,58%	25	52,08%	14	29,17 %	2	4,17%	3	33,33%	4	44,44%	2	22,22%	0	0,00%
PSYEN	7	21,21%	14	42,42%	11	33,33 %	1	3,03%	1	16,67%	4	66,67%	1	16,67%	0	0,00%

✓ Ancienneté moyenne des promus :

	2022
Certifiés	20 ans 4 mois
P.EPS	21 ans
PLP	21 ans 4 mois
CPE	18 ans 9 mois
PSYEN	24 ans 5 mois

B/ TABLEAUX D'AVANCEMENT CLASSE EXCEPTIONNELLE 2022

L'accès au grade de la classe exceptionnelle est ouvert :

- à hauteur de 70% des promotions, à des personnels ayant accompli six années de fonctions dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières, dont la liste est fixée par l'arrêté du 10 mai 2017 (vivier 1),
- à hauteur de 30% des promotions, à des personnels au dernier échelon de la hors classe ayant un parcours exceptionnel (vivier 2).

✓ Eléments de barème :

Le barème est constitué de points liés à l'appréciation du recteur portée sur chaque dossier lors de la campagne :

- Excellent 140 points
- Très satisfaisant 90 points
- Satisfaisant 40 points
- Insatisfaisant 0 point

La valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis insatisfaisant) calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon, se traduit par l'attribution de points (échelle de 0 à 48 points).

✓ Contingents :

La période de constitution du grade s'échelonne sur 7 années, entre 2017 et 2023, avec une montée en charge progressive. Le nombre de promotions est contingenté dans la limite d'un pourcentage appliqué à l'effectif du corps observé au 31 août.

Pour la campagne 2022 d'accès à la classe exceptionnelle, les possibilités de promotions sont contingentées dans la limite de 9,39% de l'effectif de chaque corps.

Nouveauté 2022 : Le décret n°2022-481 du 4 avril 2022 relève la proportion de promotions au vivier 2 **de 20% à 30%** (pas de fongibilité des contingents de promotion entre le V1 et le V2).

✓ Promouvables / promus :

		TA Classe exceptionnelle 2022			
		Contingent	Promouvables	Promus	% Promus/promouvables
Agrégés	V1		96	16	16,67%
	V2		92	5	5,43%
Certifiés	V1	41	138	41	29,71%
	V2	23	234	23	9,83%
P.EPS	V1	6	33	6	18,18%
	V2	3	30	3	10,00%
PLP	V1	8	20	8	40,00%
	V2	10	84	10	11,90%
CPE	V1	2	7 (dont 1 avis insatisfaisant)	2	28,57%
	V2	2	16	2	12,50%
PSYEN	V1	1	12	1	8,33%
	V2	1	10	1	10,00%

✓ Répartition par genre :

	TA Classe exceptionnelle 2022							
	Promouvables (V1 et V2)				Promus (V1 et V2)			
	HOMMES	%	FEMMES	%	HOMMES	%	FEMMES	%
Agrégés	113	60,01%	75	39,89%	12	57,14%	9	42,86%
Certifiés	156	41,94%	216	58,06%	27	42,19%	37	57,81%
P.EPS	35	55,56%	28	44,44%	5	55,56%	4	44,44%
PLP	58	55,77%	46	44,23%	10	55,56%	8	44,44%
CPE	10	43,48%	13	56,52%	2	50,00%	2	50,00%
PSYEN	1	4,55%	21	95,45%	0	0,00%	2	100,00%

La part des femmes parmi les promus est proche ou supérieure à leur représentativité parmi les promouvables.

✓ Ancienneté moyenne des promus :

	2022	
	VIVIER 1	VIVIER 2
Certifiés	5 ans 2 mois	10 ans 8 mois
P.EPS	3 ans 8 mois	9 ans 8 mois
PLP	6 ans 4 mois	10 ans 6 mois
CPE	3 ans	12 ans
PSYEN	3 ans	4 ans

C/ TABLEAUX D'AVANCEMENT À L'ÉCHELON SPÉCIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

✓ Conditions d'accès :

Peuvent accéder à l'échelon spécial les agents ayant, à la date du 31 août 2022, au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade de classe exceptionnelle.

✓ Éléments de barème :

Le barème est constitué de points liés à l'appréciation du recteur portée sur chaque dossier lors de la campagne :

- Excellent 30 points
- Très satisfaisant 20 points
- Satisfaisant 10 points
- Insatisfaisant 0 point

La valorisation de l'ancienneté dans le 4^{ème} échelon se traduit par l'attribution de points (échelle de 0 à 70 points).

✓ Contingents :

Les promotions à l'échelon spécial sont contingentées dans la limite de 20% des effectifs du grade.

✓ Promouvables/Promus :

	TA Echelon spécial 2022			
	Contingents	Promouvables	Promus	% promus
Certifiés	23	84	23	27,38%
P.EPS	4	14	4	28,57%
PLP	3	16	3	18,75%
CPE	1	3	1	33,33%
PSYEN	1	2 (1 Psyen EDA et 1 Psyen EDO)	1	50,00%

✓ Répartition par genre :

	TA Echelon spécial 2022							
	Promouvables				Promus			
	HOMMES	%	FEMMES	%	HOMMES	%	FEMMES	%
Certifiés	39	46,43%	45	53,57%	11	47,83%	12	52,17%
P.EPS	9	64,29%	5	35,71%	2	50,00%	2	50,00%
PLP	6	37,50%	10	62,50%	1	33,33%	2	66,67%
CPE	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%	1	100,00%
PSYEN	2	100,00%	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%

✓ Ancienneté moyenne des promus :

	2022
Certifiés	2 ans 11 mois
P.EPS	2 ans
PLP	1 an 8 mois
CPE	2 ans
PSYEN	4 ans

III/ PROMOTIONS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE :

✓ Contingents de promotion :

Le nombre de possibilités de promotion est calculé par groupe de disciplines d'agrégation et correspond à 1/7^{ème} des titularisations par concours de l'année N-1. Lorsque le nombre des titularisations prononcées l'année précédente parmi les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'agrégation n'est pas un multiple de sept, les restes constatés dans chaque discipline s'additionnent pour entrer dans le calcul du nombre de nominations, toutes disciplines confondues, prononcées au titre de l'année N.

✓ Bilan 2022 :

LA Agrégation 2022							
Candidats		Proposés			Promotions		
Nb	% F	Nb	% F	% proposés	Nb	% F	% promus
211	54,98%	29	58,62	13,74%	8	50%	27,59%

Avec 8 promotions, l'académie obtient en 2022 plus de promotions qu'en 2021 (7). L'académie obtient en moyenne 7 promotions par an (constat effectué sur la base des 10 dernières années).

Les promotions respectent dans la majorité des cas le classement proposé par le recteur. Ainsi, les 8 promus étaient proposés en rang 1 par l'académie (2 promus en sciences sociales).

✓ Corps et grade d'origine des promus :

Échelon	PROPOSÉS							PROMUS						
	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	9	10	11
Professeur certifié Classe normale						1	1							
Professeur certifié hors- classe		1	2	5	2				1	1				
Professeur certifié classe exceptionnelle	2	10	3					1	3	2				
PLP CN														
PLP HC														
PLP CE		1												
PEPS CN														
PEPS HC														
PEPS CE		1												